

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

SAINTE-FOY-LES-LYON

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Le centre historique.....	p.4
PIP A2 - Beaunant.....	p.6
PIP A3 - Petit Sainte-Foy.....	p.8
PIP B1 - Chemins des Fonts et de Chantegrillet.....	p.10
PIP B2 - Rues Grange Bruyère, Oiseau Blanc et Huvelin...	p.12
PIP B3 - Rue des Genêts.....	p.14

Identification

Localisation : Autour du boulevard Baron du Marais, rue Deshay, rue du Vingtain

Typologie : Tissu de cités historiques

Valeur : Urbaine, paysagère et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble constitue le centre historique de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

CARACTERISTIQUES :

- La qualité de cet ensemble réside dans sa cohérence et son homogénéité. Le bâti d'origine rural n'a pas été altéré par le renouvellement, car celui-ci a été limité dans ce périmètre.

- La trame du parcellaire en lanières rythme les façades et marque les rues. Le front bâti continu et dense se développe le long de rues étroites et sinueuses caractéristiques des centres anciens. Cette implantation à l'alignement permet de ménager des cœurs d'îlot végétalisés et boisés.

- Le bâti est constitué de volumes monolithiques possédant pour la majorité trois travées verticales. Les épannelages sont réguliers, les constructions comptent deux étages, trois très ponctuellement. Sur quelques séquences de deux à trois bâtiments, la ligne de ciel est continue. Les rez-de-chaussée sont occupés par des locaux commerciaux.

- L'architecture, de facture plutôt modeste, emploie un vocabulaire plutôt rural, avec la présence de porches percant le front bâti. Les façades sont pour la plupart lisses et ne présentent comme modénature que les appuis de baies en saillie. A noter la présence de baies cintrées,

appuis de fenêtres en saillie, de bandeaux filants, voire ponctuellement des chaînages d'angle ...

- La qualité de l'ensemble est rehaussée par la présence de plusieurs grandes propriétés et maisons bourgeoises, au sein ou en bordure du tissu, dont les terrains font écho aux cœurs des îlots libres et végétalisés du tissu ancien.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Le boulevard Baron du Marais, en tant qu'axe principal, peut accepter un plus fort renouvellement.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toitures une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Les appuis de baies sont en saillie ou à réinterpréter dans le cadre d'une architecture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique,

caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Harmoniser les enseignes, devantures et vitrines :**

Un traitement des devantures commerciales à caractère patrimonial est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Route de la Libération

Typologie : Tissu compact de faubourg

Valeur : Urbaine, paysagère, historique, mémorielle, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se situe au sud-ouest de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.
- Le périmètre est entièrement couvert par un périmètre de protection de Monuments Historiques, l'aqueduc romain du Gier.

- Les vestiges de l'aqueduc, situés au sud du périmètre, cadrés par la route de la Libération, offre un front de scène remarquable à l'ensemble.

- Les arrières de parcelles sont non bâtis et végétalisés, ce qui renforce son caractère isolé et le démarque du tissu pavillonnaire plus récent environnant.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble faubourien se développe en village-rue. Il est isolé du centre de Sainte-Foy-lès-Lyon, notamment en raison du relief, ce qui lui donne un caractère insulaire, satellitaire. Son étendue est réduite, et se développe surtout sur la rive ouest de la route de la Libération mais le bâti présente une grande homogénéité et une cohérence forte.
- Le bâti s'implante de manière, continu en front de rue, à l'alignement, ce qui marque l'entrée sud de l'ensemble. Les volumes sont simples. L'étagement est régulier, avec un étage sur la plupart des constructions, parfois augmenté d'un niveau de combles aménagés. Une petite séquence au nord s'implante en léger retrait de voirie.
- L'architecture, de facture modeste, emploie un vocabulaire rural, avec la présence de porches perçant le front bâtie. Les façades sont lisses et ne présentent comme modénature que des appuis de baies en saillie.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Les appuis de baies sont en saillie ou à réinterpréter dans le cadre d'une architecture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

La perception de l'aqueduc depuis la route de la Libération est conservée et à valorisée.

Identification

Localisation : Avenue Valioud

Typologie : Maisons bourgeoises

Valeur : Urbaine, paysagère et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble s'implante au nord-est de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, dans la pente de la balme des Fontanières.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est constitué presque exclusivement de maisons bourgeoises et de grandes propriétés aux parcelles boisées, qui lui donnent à la fois sa qualité architecturale et paysagère. Implanté dans la balme, il entretient un fort rapport avec le paysage.
- L'architecture est très soignée et riche de détails : tourelles, porche, terrasses, polychromie des façades, toiture à croupe, modénature accentuée, aisseliers de bois sculpté... Les volumes et les gabarits sont variables, l'étagement et les modes de couvertures également.
- Les maisons restent très confidentielles depuis la rue, en raison de leur implantation non seulement dans la pente, mais également en retrait de voirie derrière des frontages végétalisés. Leur présence est signalée par les murs de clôture et de soutènement en maçonnerie de pierres des propriétés, ainsi que les portails, voire des balustrades.

- Le bâti est lâche, peu dense et les grandes parcelles permettent de préserver la densité de boisements et de végétation de la balme.
- Le relief est tel que la vue, très bornée à l'ouest de la voie, est dégagée vers l'est et la Saône.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Les appuis de baies sont en saillie ou à réinterpréter dans le cadre d'une architecture contemporaine.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter

l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Chemins des Fonts et Chantegrillet

Identification

Localisation : Rue François Forest ; chemins des Fonts et de Chantegrillet

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble concerne un tissu pavillonnaire implanté à l'ouest de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble pavillonnaire ancien présente des qualités urbaines et paysagères.

- La régularité d'implantation des pavillons donne son homogénéité et sa cohérence à ce tissu. Le paysage urbain est rythmé par la semi-continuité bâti régulière.

- Les maisons s'implantent en léger recul de la voie derrière des frontages privés végétalisés clos par des murs bahut surmontée de grille ajourées. Ces murs donnent l'ambiance de la rue. Le système est toujours le même. Cette caractéristique prégnante dans le paysage urbain, permet de ménager des vues vers les frontages et donne ainsi sa qualité paysagère et végétale à l'ensemble.

- Les pavillons présentent une architecture ordinaire, mais entretiennent un fort rapport à la rue et à l'espace public. Les typologies sont variées mais les gabarits sont similaires. Les volumes sont simples, les maisons comptent un étage parfois augmenté d'un deuxième aménagé dans les combles, la façade principale se développe sur trois travées verticales.

- La qualité paysagère repose à la fois sur les cœurs d'îlots laissés libres et végétalisés, sur lesquels la discontinuité bâtie permet des vues ; mais également sur le mode de clôtures très transparent des propriétés. Ces clôtures sont, pour la majorité, composées d'un mur bahut surmonté d'une grille de ferronnerie ou d'une trame maçonnée. Elles sont parfois doublées par une haie aux essences diverses.

- Sur les rues des fonts et François Forest, les parcelles sont plus petites et le bâti peu être quelque fois accolé.

- Sur le chemin de Chantegrillet, l'ordonnement est également très présent mais le tissu est un peu plus aéré.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Les appuis de baies sont en saillie ou à réinterpréter dans le cadre d'une architecture contemporaine.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter

l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le système de clôture des propriétés est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue Paul Huvelin, rue Grange Bruyère, rue de l'Oiseau Blanc. A cheval sur le 5e arrondissement de Lyon et la commune de Sainte-Foy-lès Lyon.

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le PIP rues Grange Bruyère, de l'Oiseau Blanc est intercommunal, en effet il se développe à la fois dans le 5ème arrondissement de Lyon et sur la commune de Saint-Foy-Lès-Lyon. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.

CARACTERISTIQUES :

- Ce périmètre englobe un tissu pavillonnaire très dense.
- Malgré un langage architectural qui diffère d'un pavillon à l'autre, le respect strict de l'implantation des pavillons en léger retrait par rapport aux voies, crée une cohérence, un front bâti presque continu et une homogénéité remarquable de cet ensemble.
- La qualité est rehaussée par la légère pente ainsi que la longueur des deux rues qui accentue l'effet de rythme et de perspective.
- Le langage architectural et la morphologie des pavillons diffèrent mais leurs gabarits sont réguliers, ce qui renforce la forte identité de cet ensemble. Les maisons sont, pour la plupart, composées de trois travées verticales développées le plus souvent sur un étage ; il existe cependant quelques sujets de plain-pied. Les expressions architecturales sont

variées : orientations parallèles ou perpendiculaires aux voies, toiture à deux ou quatre pans, à croupe ou non, appuis de baies en saillie, décor géré par la bichromie des enduits, porche, ...

- Les frontages sont le plus souvent végétalisés, clos par un muret ajouré ou un mur bahut surmonté d'une grille de ferronnerie, ce qui laisse passer les vues. Le doublage par une haie d'essences diverses donne son caractère végétal au quartier.

- La longueur des parcelles et l'implantation du bâti permettent de garantir des cœurs d'îlots dédiés à des jardins plus ou moins boisés.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales des bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Les appuis de baies sont en saillie ou à réinterpréter dans le cadre d'une architecture contemporaine.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions et constructions annexes sont admises sous condition d'une bonne intégration. Elles prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et

sont en cohérence avec l'identité de la rue.

Elles s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur les cœurs d'ilots libres et végétalisés. Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le système de clôture des propriétés est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue des Genêts

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine, et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble concerne un tissu pavillonnaire implanté au centre de la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble pavillonnaire ancien présente des qualités urbaines et paysagères.

- La régularité d'implantation des pavillons donne son homogénéité et sa cohérence à ce tissu. Le paysage urbain est rythmé par la semi-continuité bâti régulière.

- Les maisons s'implantent en léger recul de la voie derrière des frontages privés végétalisés clos par des murs bahut ajourés. Le système est toujours le même. Cette caractéristique, prégnante dans le paysage urbain, permet de ménager des vues vers les frontages et donne ainsi sa qualité paysagère et végétale à l'ensemble.

- Les pavillons présentent une architecture ordinaire, mais entretiennent un fort rapport à la rue et à l'espace public. Les typologies sont variées mais les gabarits sont similaires. Les volumes sont simples, les maisons comptent un étage parfois augmenté d'un deuxième aménagé dans les combles, la façade principale se développe sur deux ou trois travées verticales.

- La qualité paysagère repose à la fois sur les arrières de

parcelles occupés par des jardins de dimension moyenne, sur lesquels la discontinuité bâtie permet des vues ; mais également sur le mode de clôtures très transparent des propriétés. Ces clôtures sont, pour la majorité, composées d'un mur bahut surmonté d'une grille de ferronnerie ou d'une trame maçonnée. Elles sont parfois doublées par une haie aux essences diverses.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Les appuis de baies sont en saillie ou à réinterpréter dans le cadre d'une architecture contemporaine.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter

l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le système de clôture des propriétés est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.